

Valorisation d'une forte pente : création de chemins à la mini pelle et plantations à faible densité

Saint-Omer (14)
Sylvoécocorégion : Bocage normand et Pays de Fougères



Contexte



Ancienne frênaie déperissante sur pente forte (30%)



Station faiblement acide à neutre, plus ou moins bien pourvue en eau selon les secteurs de la pente



Risque climatique non évalué



Sylviculture d'arbre pour valoriser une parcelle difficile d'accès





Problématique

L'initiative concerne une parcelle forestière de 2 hectares, historiquement difficile d'accès en raison de sa pente prononcée (30%, 65% par endroits) exposée au nord. Cette contrainte topographique réduisait les possibilités d'amélioration du peuplement en place (taillis sous futaie pauvre), car le passage des machines n'était pas possible.

Initiative

Coupe rase et création de layons de passage

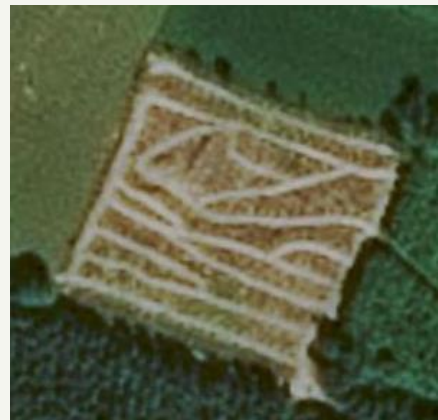
Le peuplement avant coupe était un taillis à majorité de frêne, avec quelques réserves de frênes (sur environ 80% de la parcelle). Les individus présentaient de premiers signes de dépérissement lié à la chalarose, et **la situation topographique ne permettait pas d'envisager un reboisement par les moyens conventionnels.**

Le propriétaire a donc décidé dans un premier temps de faire couper entièrement le peuplement en place, puis de faire terrasser la pente à la mini pelle pour obtenir des chemins praticables.

Les houppiers des arbres exploités ont été exportés pour alimenter la filière bois-énergie, mais les petites branches et une partie du feuillage ont été laissés au sol pour former **une litière propice au développement du recru.** Ainsi, la parcelle n'a ni été broyée sur dessouchée (sauf sur les layons).



Novembre 2020 : layons préparés avant la plantation

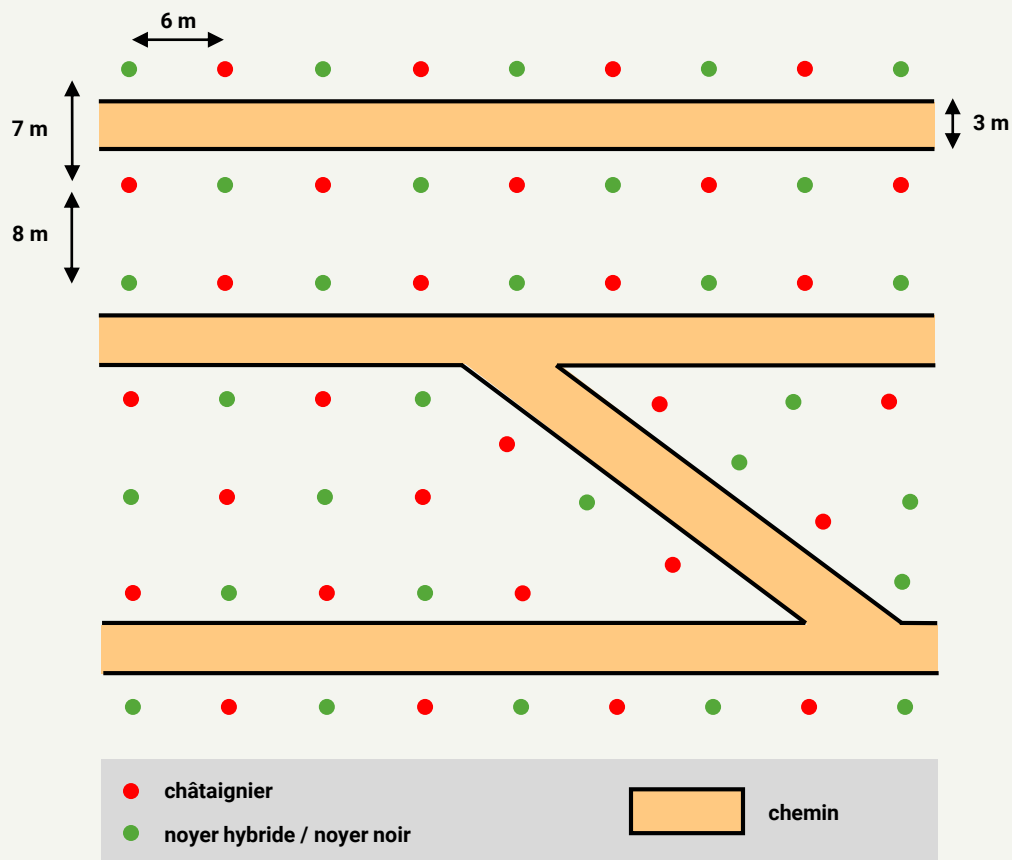


Prises de vue satellites de la parcelle : 2019 et 2020

Plantation

Le propriétaire a choisi de reboiser à faible densité avec des essences adaptées à la station (faiblement acide à neutre selon les secteurs) : noyer noir, noyer hybride et châtaignier. La plantation s'est faite en décembre 2020 au moyen d'une mini pelle équipée d'une dent Becker pour travailler localement le sol.

Le châtaignier a été planté seul sur les secteurs les plus secs, mais **l'essentiel des plants suivent une ligne en mélange pied à pied le long du layon**. La densité du projet s'établit à environ 300 tiges/hectare.



Le chemin, seul endroit tassé de la parcelle, fait office de cloisonnement d'exploitation. Chaque plant, praliné* en amont, a été protégé par une gaine rigide en raison de la forte présence du chevreuil sur le secteur.

*Le pralinage consiste à tremper les racines nues d'un végétal dans un mélange argileux, pour en stimuler la reprise après plantation.



Plantation au milieu des rémanents (branches, souches)



Plant dans sa protection





Les zones les moins accessibles de la pente ont également été boisées, mais l'essentiel des travaux d'entretien concernera les arbres accessibles depuis le chemin.

En effet, la faible densité de plantation était souhaitée à l'origine pour permettre l'émergence d'**un nombre réduit d'individus de haute qualité**, qui auront concentré la grande majorité des soins sylvicoles : le but affiché est l'obtention à terme de fûts propres sur 5-7 mètres de hauteur.



Broyage mécanisé depuis le chemin



Taille de formation depuis le chemin

Utilisation du recru

Les rémanents n'ont pas été broyés après la coupe, pour ne pas risquer de compacter le sol et pour permettre au recru de s'établir rapidement. De la même manière, le dessouchage n'a concerné que les layons afin de favoriser les rejets sur la parcelle.

Le propriétaire compte sur cette végétation pour gagner les jeunes tiges et les protéger du vent, ainsi que du chevreuil et des sécheresses. L'entretien se limite donc à un broyage annuel des accès et quelques dégagements individuels des plants.

Certains semis d'essences en station et de belle qualité pourront en outre être sélectionnés comme **tiges d'avenir** lors du vieillissement du peuplement, afin de diversifier les essences présentes à moindre frais.



Plant de noyer dans le recru



Semis de chêne

État des lieux et analyse

La préparation du terrain (terrassment de la pente, broyage/dessouchage des layons) aura demandé un certain investissement de départ, mais un simple broyage en plein aurait été comparativement plus coûteux (d'autant plus avec dessouchage).

À ce jour, les plants ont été dégagés en 2022 par une coupe manuelle de la ronce, puis en 2023 par un fauchage localisé au broyeur depuis le chemin. L'accompagnement a par ailleurs été écrasé sous la neige durant l'hiver 2024-2025, ce qui a endommagé certaines tiges et nécessité leur redressement. Cinq ans après plantation, le recru observé se compose principalement de semis de chêne, dont certains sont de belle qualité, accompagnés de quelques hêtres ainsi que de rejets de châtaignier, frêne et merisier. On y trouve également du noisetier, du saule, du genêt et de l'ajonc. **Cette végétation semble remplir son rôle de protection et de gainage** : sur une parcelle témoin proche de l'initiative, les noyers et châtaigniers plantés au même moment sur sol nu (et régulièrement dégagés) sont nettement moins hauts. Cela suggère **l'effet positif du recru sur la croissance des plants** : celui-ci limite l'installation des graminées, très concurrentielles pour les ressources du sol, et protège les jeunes tiges de l'effet desséchant du vent. Alors que le secteur ne connaît pas de pluviométrie excessive (750 mm/an), la plantation semble d'ailleurs n'avoir pas sensiblement souffert des sécheresses de 2021, le sol ayant probablement été protégé d'une évaporation excessive par la végétation accompagnatrice ainsi que par la litière issue de la dernière coupe rase.

Si l'on compare cette initiative à la situation antérieure, où les difficultés d'accès compliquaient la conduite des peuplements sur la pente, l'expérience semble donc prometteuse : pour un prix de plantation inférieur à celui d'un reboisement en plein, la diversité d'essence locale est maintenue et les arbres plantés se développent à l'abri de la végétation forestière (rejets, semis, ronces...). Les châtaigniers et noyers de la parcelle ont par ailleurs toutes les chances de produire **des grumes de belle qualité**, et leur vitesse de croissance remarquable réduit le nombre de dégagements nécessaires à leur survie dans un contexte de manque de main d'œuvre en forêt.

Pour autant, ce genre d'essai demande **une certaine technicité** (gestion fine des dégagements, dosage de l'accompagnement, suivi des tailles et élagages), et n'est pas extrapolable à toutes les situations forestières. La parcelle concernée n'est en effet pas sujette à une végétation concurrente excessivement vigoureuse (ronce ou fougère aigle recouvrante). On peut cependant imaginer la transposition de cette initiative à des parcelles peu pentues voire plates, dans le cadre d'un enrichissement ou d'une plantation à faible densité.



Châtaignier émergeant du recru, 5 ans après plantation.

Fiche rédigée en 2025.

